



Donnation d'argent de parents etrangers à enfants en France

Par **nandinha**, le **20/08/2009** à **11:29**

Bonjour,

Nous sommes mon époux et moi d'origine portugaise, non naturalisés français, et les parents de mon époux habitant au Portugal voudraient nous donner de l'argent. A savoir, ils ont plus de 65 ans.

Quels sont nos obligations et nos droits dans ces conditions?

Il y a t'il les mêmes avantages fiscaux que pour des dons perçus de parents français habitant en France et pour quelles sommes?

Avant d'accepter cette donation, nous aimerions savoir ce qui nous attend et ne pas faire de bêtises vis à vis du fiscs.

Merci d'avance pour votre aide!

Cordialement

Par **nandinha**, le **24/08/2009** à **12:32**

Personne pour m'aider???

:-((